## AR Prefecture

043-244301131-20220920-20221018\_B\_099-AU Regu le 03/01/2023

 Département de la Haute-Loire

> Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

## BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 18/10/2022 DECISION N° 20221018\_B\_099

<u>Etaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20200630\_D\_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission: Aménagement du territoire, Environnement, Habitat et Tourisme
Objet: Signature de la convention de participation aux charges de fonctionnement
du point-info tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire à passer avec la
Société Publique Locale Loire Semène Loisirs

## Le Bureau,

N° 20221018 B 099

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation aux charges de fonctionnement du point-info tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs pour la période estivale 2022 :
  - Selon un état détaillé du reste à charge pour la SPL d'après le contrat de travail et les heures réalisées.
  - Plafonné à 420 heures maximum avec un coût horaire chargé plafond à 15 €.
- Et autorise Monsieur le Président à la signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 18 octobre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET